RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Avis voté à la séance plénière du 8 octobre 2019

Responsabilité sociétale des organisations (RSO) : dynamique européenne et outils internationaux

Déclaration du groupe des Personnalités qualifiées

Guillaume Duval : « Je tenais tout d'abord à remercier Philippe Saint Aubin et la section des affaires internationales de s'être saisis de ce sujet essentiel. On n'a guère réussi en effet depuis 50 ans à établir des règles sociales, environnementales et fiscales planétaires. Dans ce contexte, les multinationales ont pu jouer les territoires les uns contre les autres, notamment par le biais de leurs achats. Ce jeu pervers a été à l'origine chez nous de la désindustrialisation et de la pression à la baisse exercée sur les salaires. Sans pour autant que les pays du sud n'en profitent vraiment, parce que les multinationales les ont constamment joué les uns contre les autres. Quant aux profits réalisés, ils échappent largement à toute taxation via les paradis fiscaux.

Ces dysfonctionnements massifs ont conduit cependant à une mobilisation croissante des sociétés civiles pour demander des comptes aux multinationales. Pour puissantes qu'elles soient, celles-ci ont en effet leur talon d'Achille : leur succès dépend largement de leur image de marque. Cette dialectique a conduit à une foule de dispositifs, relevant le plus souvent de la « *soft law* » et de démarches volontaires, bien décrits dans l'avis. Pour autant les problèmes sont loin d'être réglés comme l'a montré notamment l'effondrement de l'immeuble usine du Rana Plaza au Bangladesh en 2013. Nombre de ces dispositifs donnent en effet lieu à ce qu'on appelle du *social* ou *green washing*.

Comment aller plus loin ? Il faut dépasser désormais les seules démarches volontaires. C'est notamment l'objet du Traité en cours de négociation à l'ONU sur les entreprises multinationales et les droits humains. Le groupe Entreprises a jugé bon d'exprimer un *dissensus* à ce sujet. On peut bien entendu critiquer la démarche engagée et je n'ignore pas que c'est la politique constante des organisations patronales de s'opposer à toute contrainte juridique en la matière. Mais ce faisant, je ne crois pas qu'elles défendent réellement les intérêts des entreprises françaises.

Face à des multinationales chinoises notamment qui ne subissent pas les mêmes règles et la même pression de la société civile, les grandes entreprises françaises seront lourdement pénalisées dans un monde qui continuerait à s'en remettre uniquement aux initiatives volontaires. Il en va de même avec le dissensus au sujet de la place des salariés dans les conseils d'administration. Si l'industrie allemande a beaucoup mieux résisté que la nôtre ces dernières décennies c'est dû pour une bonne part au plus grand engagement de ses salariés, contrepartie de leur rôle majeur dans la gouvernance des entreprises. Si nous continuons à trainer les pieds en la matière, nous pénalisons en réalité l'économie française.

Enfin, je regrette vivement une absence au niveau des préconisations adressées à l'Union européenne : nous devrions en effet nous prononcer aussi en faveur d'une extension à toute l'Union de la loi sur le devoir de vigilance des multinationales adoptée en France en février 2017 qui fait obligation aux grandes entreprises de démontrer qu'elles veillent au respect des droits humains tout au long de leur chaîne d'approvisionnement. Une telle préconisation peut sans doute recueillir un large assentiment au sein de notre assemblée : il est de l'intérêt de tous ici que les entreprises présentes chez nos voisins y soient soumises également. J'ai donc déposé un amendement en ce sens.

Sous réserve qu'il soit adopté, je voterai cet avis. »

Jacques Pasquier : « Sur le fond des propositions, cet avis est formidable, mais très paradoxal surtout !

L'introduction donne cette définition de la RSO : « *Le concept de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO), défini comme la gestion de ses propres impacts par une entité quelle que soit sa nature, constitue une réponse à cette exigence d'engagement collectif. Il permet une progression globale et harmonieuse vers des normes et pratiques plus élevées sur les plans environnemental, social ou encore en matière de gouvernance* ».

Premier paradoxe : qui peut croire au 21ème siècle que les progrès sociétaux soient par la simple volonté des acteurs, en interne, sans régulation des pouvoirs publics, ni des instances internationales multilatérales. Qui peut croire aux avancées sociales sans rapport de force, ni bras de fer entre différents intérêts en jeu ?

En tous cas, la Confédération paysanne ne le croit pas ! Pour preuve le déroulement des négociations commerciales entre industries agro-alimentaires et grande distribution qui pressurisent toujours plus les paysans. Pas plus que ne le croient les femmes de chambre de STN, entreprise sous-traitante de l'Hôtel IBIS Batignolles, en grève depuis 3 mois !

Deuxième paradoxe : d'une RSO-initiative interne aux organisations, le projet d'avis glisse, louablement certes, vers des préconisations 2, 3 et 6 qui visent à créer du droit, des normes, des règles… mais ce qui relève du "juridiquement opposable" ne correspond pas à une démarche des entités par elles-mêmes. La RSO n'est pas le bon outil.

Troisième paradoxe : « *L'UE porte des valeurs qui devraient la situer à l'avant-garde des politiques de RSO : développement durable, démocratie, entreprises responsables, état de droit. La priorité donnée aux aspects budgétaires et normatifs ainsi que les retards en matière sociale, fiscale et environnementale figurent parmi les raisons du désenchantement vis-à-vis de la construction européenne. L'UE doit donc se renouveler en promouvant les principes de la RSO à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières* ».

Pouvons-nous sérieusement imaginer que ce que l'Union européenne ne fait pas, la RSO le ferait ? Imaginer la RSO comme garde-fou des accords commerciaux ! Ils sont justement là pour « *dédouaner* » de toutes contraintes !

Avec une telle crédulité, pas surprenant que les multinationales soient aujourd'hui plus solides que la plupart des États.

La foi en la RSO, permet de croire que les compensations environnementales seraient efficaces, que les agro-carburants préservent le climat, que les crédits carbones ne sont pas de la spéculation. On peut croire que l'égalité hommes-femmes viendra de la concertation d'entreprise.

Soyons réalistes la RSO c'est un habillage du capitalisme, de la cosmétique ! C'est un boulevard pour le libéralisme, en sortant les politiques publiques de la régulation des jeux d'acteurs.

Désolé, je n'ai pas cette foi, pour voter cet avis ».